





### **Les régressions :**

- La reconduction de la MATT sur 2 ans au lieu de 3 actuellement.
- L'avancement minimum ramené à 20 points au lieu de 30 points pour les salariés sur la durée de l'accord.



### **Les manques :**

- L'absence de mesures concrètes d'un plan de départ volontaire concernant l'ensemble des personnels publics et privés et d'un plan de recrutement en contrepartie (1 départ = 1 arrivée).
- La non volonté de mettre en place un dispositif complémentaire de protection sociale à la Mutuelle et l'IPSEC pour les fonctionnaires et salariés de l'Établissement public
- Des mesures complémentaires et « spécifiques CDC » du CPF pour les personnels publics et privés.

**Par ailleurs, aucune mesure de rattrapage pour l'année 2018 ne figure en annexe du projet tant pour les salariés que les fonctionnaires.**

L'UNSA dénonce vivement la méthode de négociation utilisée par la DRH qui ne permet pas d'avancer rapidement vers la conclusion d'un accord. Notre organisation a pourtant fait depuis plusieurs mois des propositions concrètes sur les différents thèmes.

**La nouvelle Direction générale de la CDC réorganise à tout va... Elle doit se donner les moyens d'accompagner socialement tous les personnels, jeunes comme seniors.**

**Nous attendons donc une inflexion forte des propositions de la RH et une harmonisation des droits des personnels publics et privés.**

---

# Ensemble, faisons progresser nos droits !

---

*L'UNSA, le Syndicalisme  
en positif !*